

Qu'est-ce que le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)?

Le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) mis en œuvre par l'Agence des Nations Unies pour les Migrations (OIM) depuis plus de quatre décennies offre une assistance administrative, logistique et financière aux migrants

vulnérables et en détresse qui ne veulent plus ou ne peuvent plus rester dans le pays d'accueil et qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine, mais ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Le programme AVRR repose sur **sept principes essentiels** :



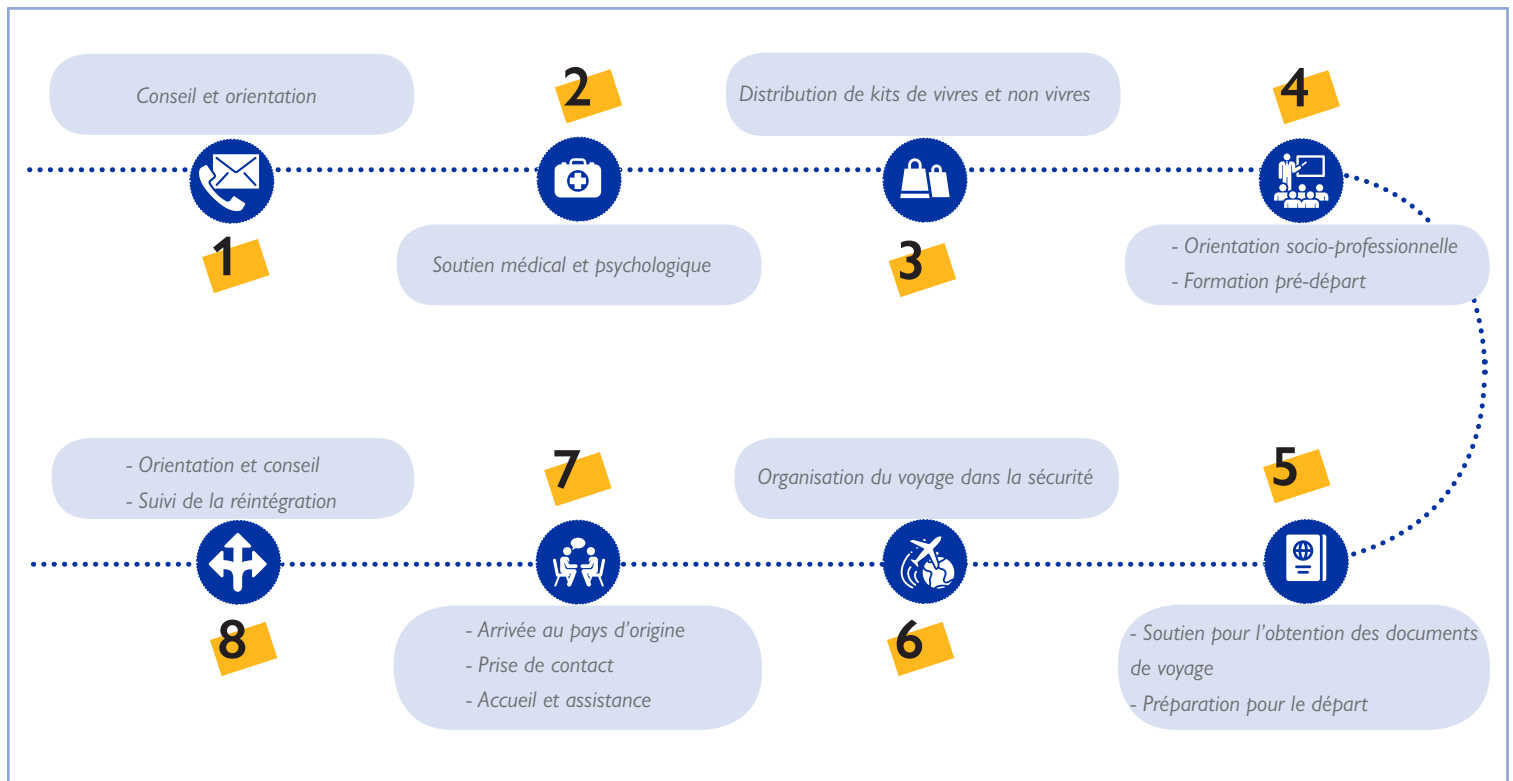
Qui sont les partenaires de la mise en œuvre de l'AVRR au Maroc ?

Le Maroc étant un pays d'origine, de transit et d'accueil, l'OIM au Maroc met en œuvre le programme d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) en étroite collaboration avec le **Gouvernement marocain**, tout particulièrement le **Ministère de l'Intérieur** et les **représentations diplomatiques** des pays d'origine ou d'accueil des migrants assistés. Ce programme vient en appui aux stratégies du Gouvernement marocain en matière de gestion de la migration. En ce sens, l'OIM soutient le développement de politiques migratoires efficaces au Maroc en participant par exemple aux comités et sous-comités de pilotage de la **Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile** (SNIA) qui inclue le composant de migration de retour dans les programmes transverses.

L'OIM a développé aussi un vaste **réseau de partenariat** avec des **Organisations internationales** actives au Maroc, les **Organisations non gouvernementales** et des spécialistes dans les domaines légaux, médicaux ou de la recherche. Ce réseau de partenaires ne cesse de s'accroître grâce à la présence de **points d'orientation de migrants** et de consultants de l'OIM dans diverses villes au Maroc (Casablanca, Oujda, Khouribga, El Kelaa de Sraghnaa, etc.).

Comment se décline l'AVRR à partir du Maroc?

Le programme AVRR au Maroc offre l'alternative d'un **retour digne et sûr** aux migrants vulnérables au Maroc et les accompagne vers une **réintégration durable dans leurs pays d'origine**.

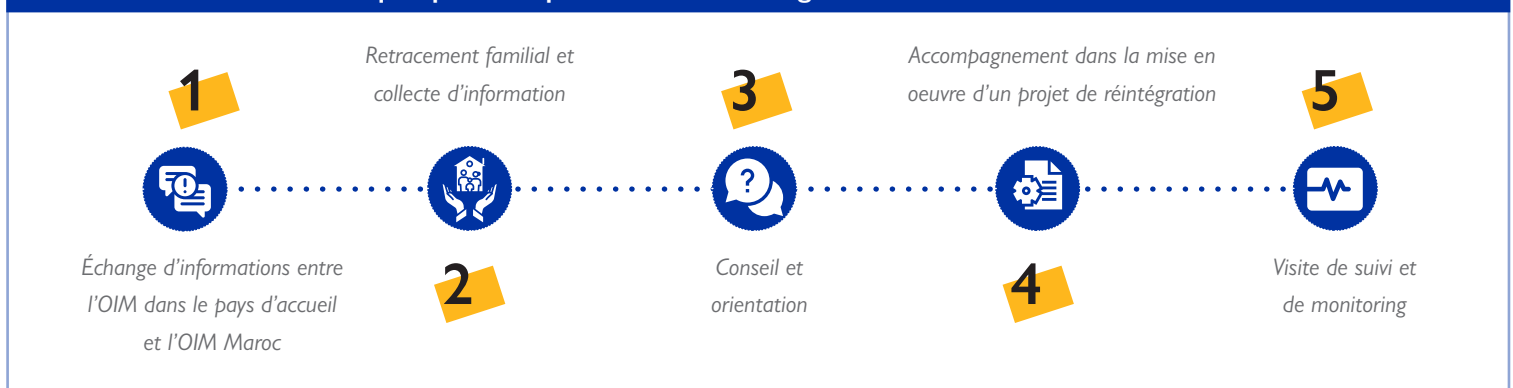


La réintégration est mise en œuvre en étroite collaboration avec les bureaux de l'OIM dans les pays d'origine qui sont responsables de la mise en œuvre des programmes de réintégration.

Comment se décline l'AVRR vers le Maroc?

La **réintégration des Marocains de retour** est considérée durable lorsque les Marocains de retour atteignent des niveaux d'**autonomie économique**, de **stabilité sociale** au sein de leur communauté de retour, et de **bien-être psychosocial** qui leur permettent de faire face aux leviers de (re) migration. Les migrants de retour ayant réalisé une **réintégration durable** sont en mesure de prendre des décisions de migration par choix plutôt que par nécessité.

Les cinq étapes de la procédure de réintégration des marocains de retour



Le soutien à la réintégration se fait à travers l'OIM et ses partenaires y compris les conseillers à la réintégration actuellement basés dans les villes de Casablanca, El Kelaa des Sraghna et Khouribga. Le travail de ces derniers consiste à identifier les opportunités ainsi que les acteurs fournissant un soutien lié à la réintégration dans leur région, et assurer le référencement des Marocains de retour vers les structures ou programmes les plus à même de les aider dans leur projet de réintégration.

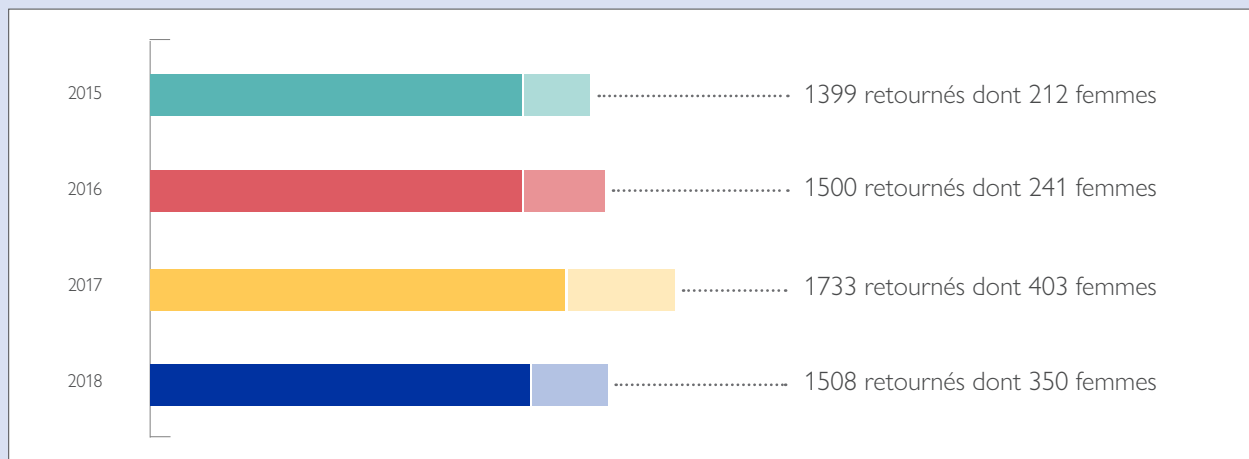
L'AVRR à partir du Maroc en chiffres

Près de **12 000 migrants** au Maroc ont bénéficié d'un retour volontaire depuis 2005 pour des retours **vers 40 pays** sur tous les continents.

En 2018, **1508 migrants** (dont 23 % de femmes) ont reçu une **assistance au retour volontaire** à partir du Maroc. Parmi eux, **59 ont été identifiés comme de potentielles victimes de traite**, et **deux étaient des enfants non accompagnés ou séparés**.

Les principaux pays de retour (par ordre d'importance) sont la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun et le Mali.

Nombre de migrants retournés de 2015 à 2018 *



* Le nombre de retournés assistés dépend de la disponibilité des fonds et non du nombre de demandes

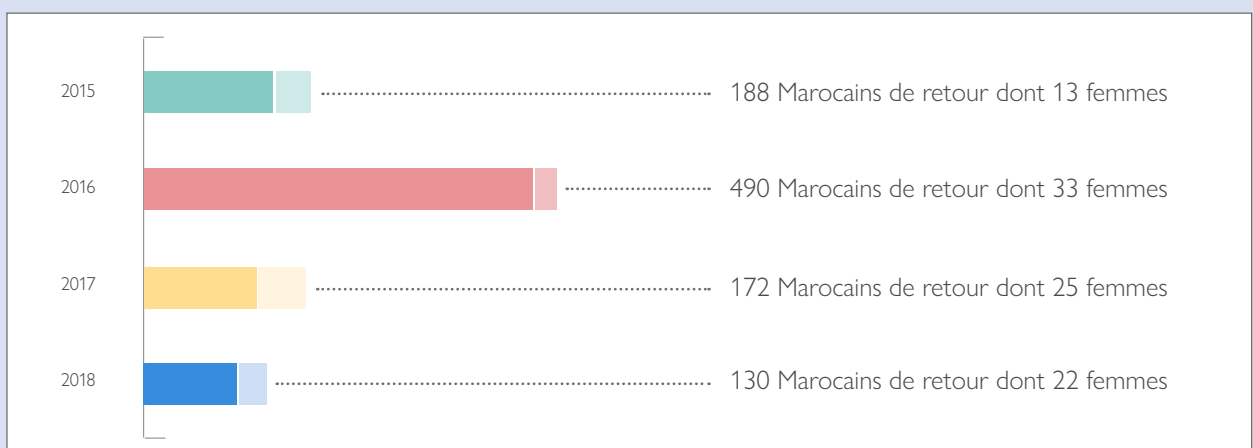
L'AVRR vers le Maroc en chiffres

Près de **1000 Marocains de retour** ont reçu un accompagnement dans leur processus de réintégration.

En 2018, **130 Marocains de retour ont été assistés dans leur réintégration** (dont 17 % de femmes). Parmi eux, **11 ont été identifiés comme de potentielles victimes de traite**, et **deux étaient des enfants non accompagnés ou séparés**.

Les principaux pays d'accueil (par ordre d'importance) sont l'Italie, l'Allemagne, la Grèce, la Turquie et la Suisse. Les principales villes de retour sont Casablanca, Oujda, Khouribga, Béni Mellal, El Kelaa des Sraghna et Fès.

Nombre de Marocains de retour de 2015 à 2018 *



* Le nombre de retournés assistés dépend de la disponibilité des fonds et non du nombre de demandes

L'OIM met en oeuvre un programme d'aide autour de la réintégration pour les migrants en détresse au Maroc soutenu par plusieurs bailleurs, et qui vise à offrir à ces derniers un retour sûr et digne dans leurs pays d'origine.

Plusieurs autres programmes renforcent ce programme, il s'agit entre autres de :

L'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique du Nord

Objectif : Contribuer au renforcement des systèmes de protection et de réintégration durable des migrants en Afrique du Nord.

FORAS - Renforcement des opportunités de réintégration

Objectif : Renforcement de la durabilité de la réintégration sur les plans économique, social et psychosocial des migrants au Maroc et originaires de huit pays cibles.

ORION - Rendre effective l'approche intégrée de réintégration

Objectif : Contribuer à la réintégration durable des migrants de retour et à mettre en place une approche intégrée de la réintégration.

Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés

Objectif : Assistance et protection des enfants migrants non accompagnés et séparés étranger ou Marocains et soutien aux ministères et acteurs étatiques impliqués dans la protection de l'enfance.

RDPP - Pilier de développement à l'appui du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord

Objectif : Améliorer la résilience des populations migrantes en renforçant les droits et la cohésion sociale entre les communautés de migrants et leurs communautés d'accueil

Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Égypte et le Yémen

Objectif : Accompagner les gouvernements dans l'amélioration de l'accès à l'assistance directe et la protection des migrants vulnérables qui transitent par ces pays.

Le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration est mis en oeuvre grâce au soutien du gouvernement Marocain et de plusieurs bailleurs :



L'Organisation internationale pour les migrations - Organisme des Nations unies chargé des migrations